

QUE RETENIR DU NOUVEAU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ?

Mercredi 26 juin 2019

9h45-17h30

CDC – 72 avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris (Salle B021)

Formatrice

Audrey MAUREL

Avocate au Barreau de Paris

Droit public des affaires / Droit de la régulation

Présidente de la commission réglementation et régulation de
la fédération InfraNum



OBJECTIFS

- Identifier les évolutions apportées par le Code
- Anticiper les règles à respecter dans la passation des contrats
- Sécuriser l'évolution des contrats en cours
- Connaître les nouveaux outils pour mettre en place les projets

PROGRAMME

- Introduction sur l'origine de la réforme et la structuration du Code
- Présentation des nouvelles règles pour la passation des contrats publics
- Analyse des impacts sur l'exécution des contrats
- Bilan sur les incertitudes et les risques contentieux

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Présentation d'un support visuel
- Illustration avec des exemples pratiques

Formation sur une journée à destination des collectivités locales et des entreprises

FORMATION POUR LES ELUS LOCAUX & CADRES TERRITORIAUX ET
ENTREPRISES

QUE RETENIR DU NOUVEAU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ?

Mercredi 26 juin 2019
09h45 – 17h30

CDC – CDC – 72 avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris (Salle B021)

Merci de nous retourner ce bulletin d'inscription par mail à
quentin.meullemiestre@ecoter.org au plus tard le 21 juin 2019

REGLEMENT

BULLETIN D'INSCRIPTION

La collectivité

Nom et prénom

Fonction Adresse

postale

Commune

Téléphone

e-mail

Durée totale de la formation : 7 h et un montant total de droits d'inscription de 475 € nets incluant l'accueil-café, les supports et le déjeuner, la Mission Ecoter n'étant pas assujettie à TVA pour ses formations

- Bon de commande ou lettre de commande obligatoire, numéroté et signé à envoyer avant la formation
- Chèque (à l'ordre de Mission Ecoter) pour envoi au 13 avenue d'Aygu - 26200 Montélimar Une facture et une attestation de présence seront adressées à l'issue de la formation sur demande

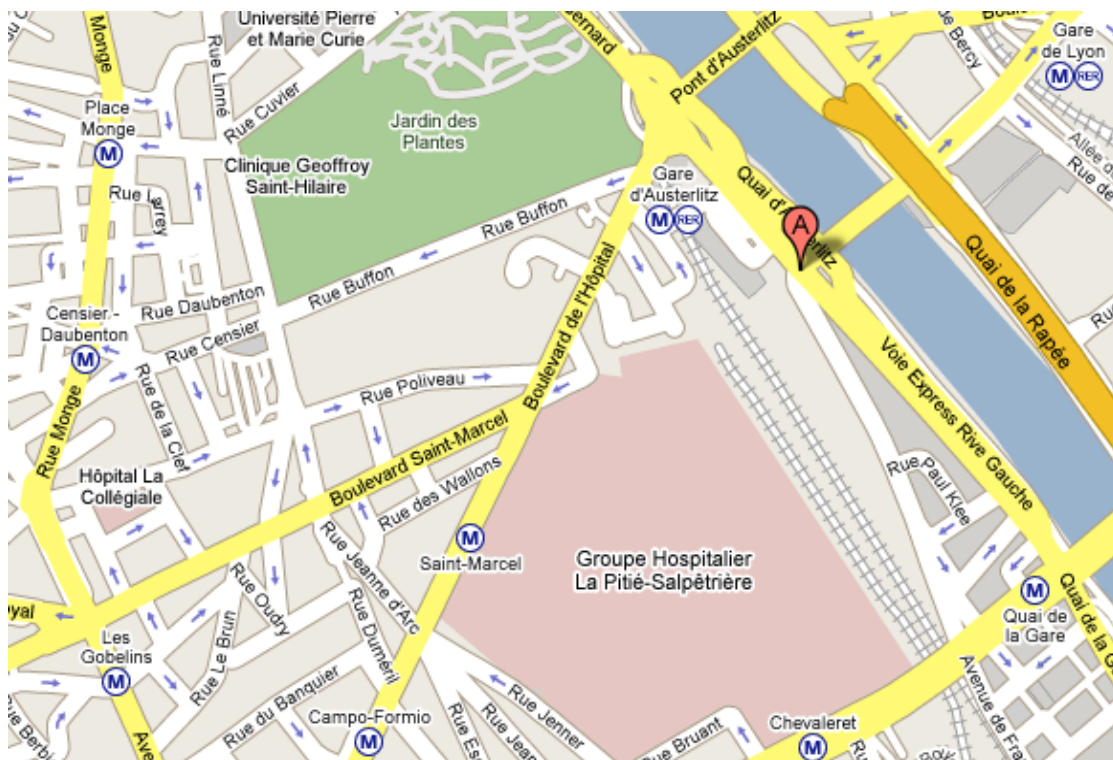
La personne n'ayant pas confirmé son désistement au moins 4 jours avant la date de la formation devra s'acquitter de cette formation dans sa globalité

PLAN D'ACCES

Caisse des Dépôts et Consignations

72 avenue Pierre Mendès-France

75013 Paris



➤ **Descendre à la station Gare d'Austerlitz**

- RER C
- Lignes M5 et M10

➤ **Descendre à la station Gare de Lyon**

- RER A
- RER D
- Lignes de métro M1 et M14

Puis se diriger vers le pont Charles-de-Gaulle et le traverser en direction de l'immeuble de la Caisse des dépôts et consignations

➤ **Descendre à Quai de la Gare**

- Ligne M6

Puis remonter le boulevard Vincent Auriol sur quelques mètres, tourner à droite au croisement avec l'avenue Pierre Mendès-France et marcher jusqu'au numéro 72